

16 Août 2026
Avranches – St Martin de Landelles

LA POLYNORMANDE

Classique du sud-Manche



SOMMAIRE

Page 3 – Comité d'Organisation et Officiels

Page 4 – Opérations de départ

Page 5 – Plan des installations de départ

Page 6 – Départ fictif et réel

Page 8 – Parcours & Profil

Page 9 – Circuit fermé & Profil

Page 10 – Les 3 derniers km

Page 11 – Itinéraire/Horaires

Page 12 – Opération d'arrivée

Page 13 – Plan des installations d'arrivée

Page 14 – Règlement particulier de l'épreuve et dotation

Comité d'Organisation et Officiels

<i>Direction de l'épreuve</i>	GADBOIS Jennifer, LEMONNIER Benoit
<i>Secrétariat</i>	LEMONNIER Ophélie
<i>Trésorerie</i>	PAUTRET Sandrine
<i>Responsable départ</i>	GADBOIS Jennifer
<i>Responsable arrivée</i>	RESTOUX Jean-Baptiste
<i>Sécurité signaleur</i>	CHEVALIER Christophe, RESTOUX Jean-Baptiste
<i>Radio tour</i>	LENOUVEL Florent
<i>Liaison radio/dépannage</i>	
<i>neutre/info course</i>	L'ÉCHAPÉE
<i>Photo finish/classement</i>	MATSPORT
<i>Régulateur</i>	SINEUX BERNARD
<i>Assistance course</i>	Motards Sécurité Organisation
<i>Speaker</i>	MANGEAS Daniel, MANGEAS Hervé, MARTIN Damien
<i>Président du jury</i>	BONFANTI Rosella
<i>Commissaires</i>	LAMBERT Philippe, BROCCOUE Hervé
<i>Juge à l'arrivée/chrono</i>	LE DASTUMER Christophe
<i>Commissaires moto</i>	SALOMEZ Thierry, RASSET Alison

.....

Service médical

Dr Jérôme GUIBERT, Ambulances La Sélune, UDSP 50
Contrôle médical – Salle Polyvalente

Hôpitaux

Saint-Hilaire-du-Harcouët, Place de Bretagne **02 33 79 44 44**
Avranches, 59 rue de la Liberté **02 33 89 40 00**
Clinique St-Martin-des-Champs, 1 avenue du Quesnoy **08 26 55 50 05**

Contacts sur l'épreuve

GADBOIS Jennifer **06 71 82 08 84**
LEMONNIER Benoit **06 72 45 48 32**
CHEVALIER Christophe **06 71 03 92 08**
RESTOUX Jean-Baptiste **06 41 71 72 59**
MOREL Gaël **06 03 61 96 01**

Opérations de Départs

❖ SAMEDI 15 AOUT

15H45 – Ouverture permanence, Salle de réunion de la Salle Polyvalente, 2 Rue du Haut du Bourg à Saint-Martin-de-Landelles, parking sur place.

jusqu'à 16H45 – Confirmation partant, vérification des licences, retrait des dossards

17H00 – Réunion des directeurs sportifs à Saint-Martin-de-Landelles (Salle Polyvalente)

18H00 – Pose des récepteurs radios

19H30 – Apéritifs dinatoires Salle Polyvalente Saint-Martin-de-Landelles

❖ DIMANCHE 16 AOUT

8H00 – Ouverture PC-Permanence à Saint-Martin-de-Landelles (remise accréditations)

8H00 – Pose des récepteurs radios sur Avranches

9H30 – Ouverture PC-Permanence à Avranches (remise accréditations)

10H00 – Réunion chauffeurs et pilotes, Salle Victor Hugo, Place Carnot à Avranches

10H30 à 12H00 – Signature de présence et présentation des équipes par Daniel MANGEAS sur le podium

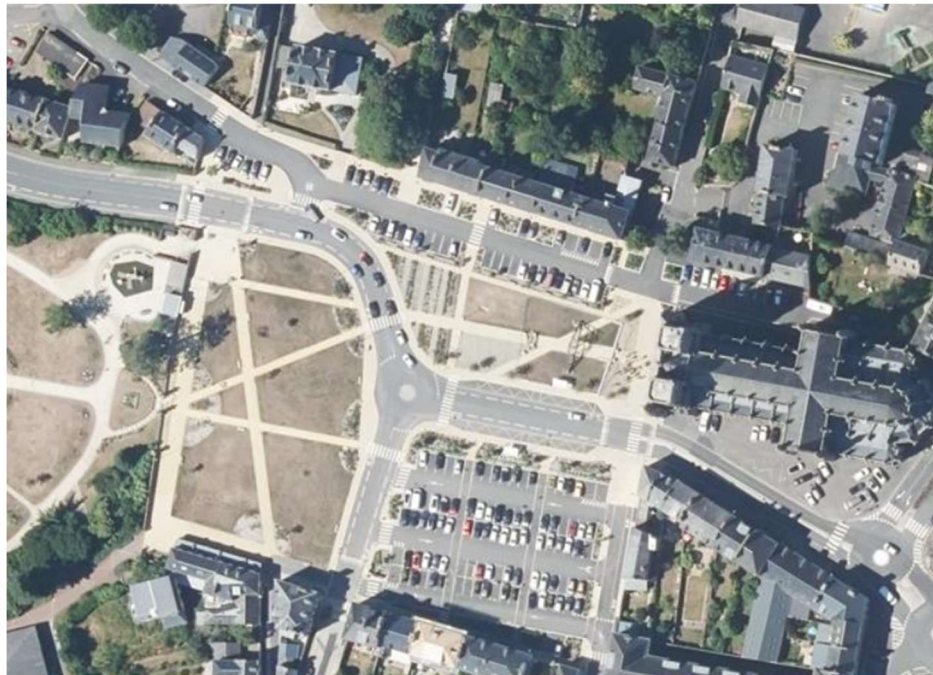
10H30 à 12H00 – Repas à la salle Victor Hugo (Avranches) (badges obligatoires)

12H00 – Départ fictif

12H15 – Départ réel

Plans des installations de départ

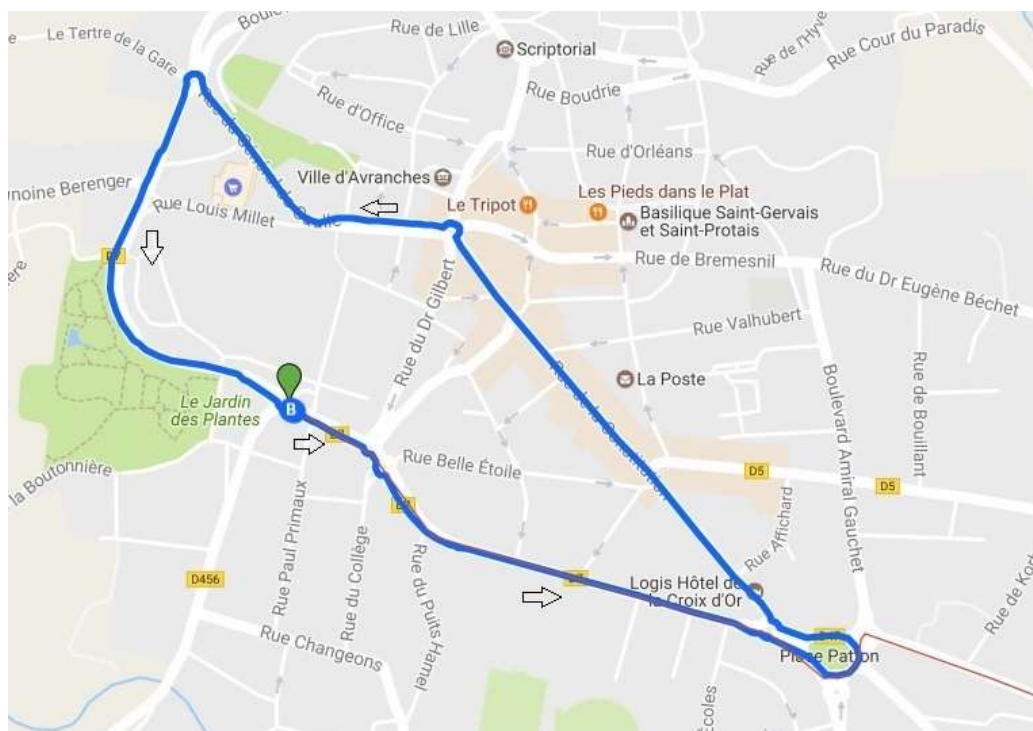
AVRANCHES PLACE CARNOT



Vue aérienne du site de départ – Place Carnot

Départs Fictif & Réel

CIRCUIT D'AVRANCHES DEUX TOURS



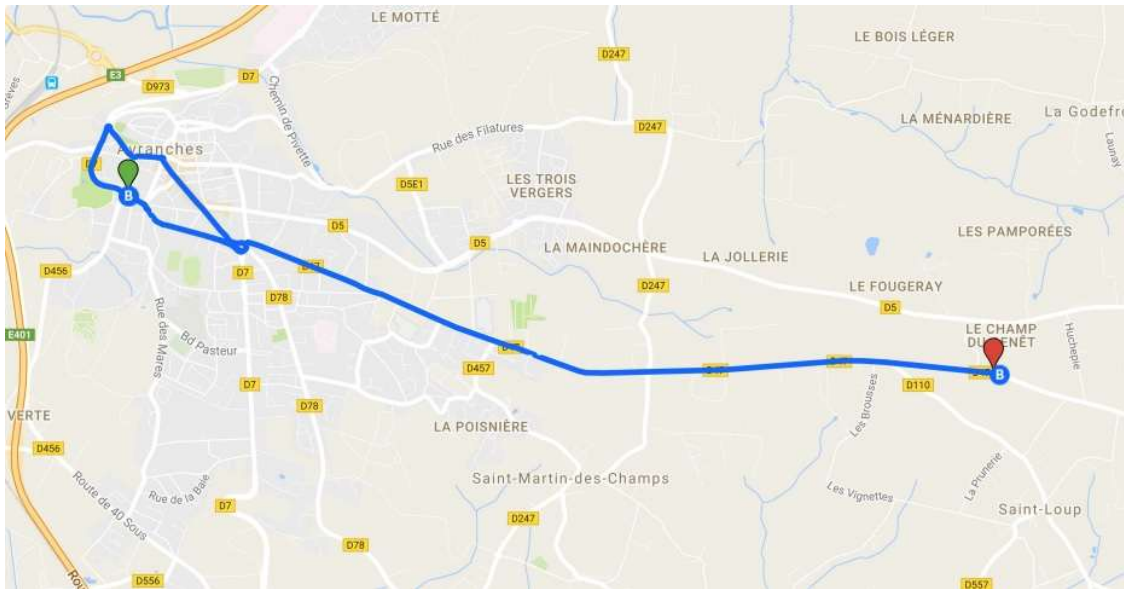
©Marie Vaning - LNC

Rond-point du Général Patton à emprunter deux fois complètement

Au 3^e passage, sortie vers le départ réel via la D47

Départs Fictif & Réel

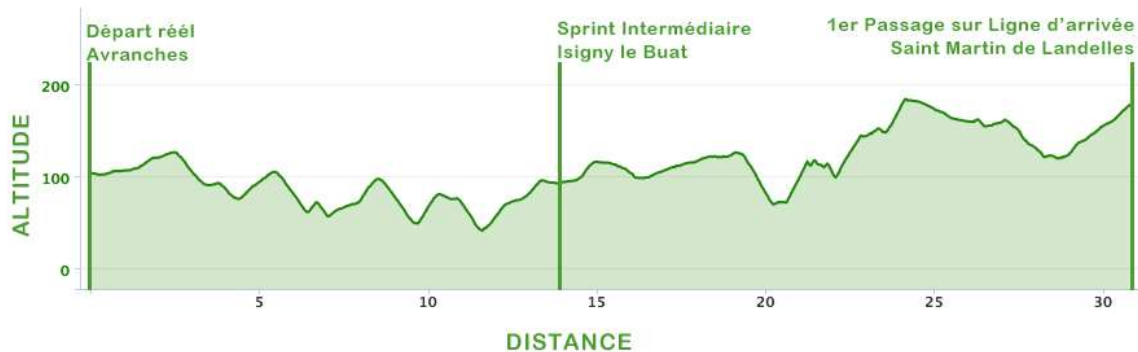
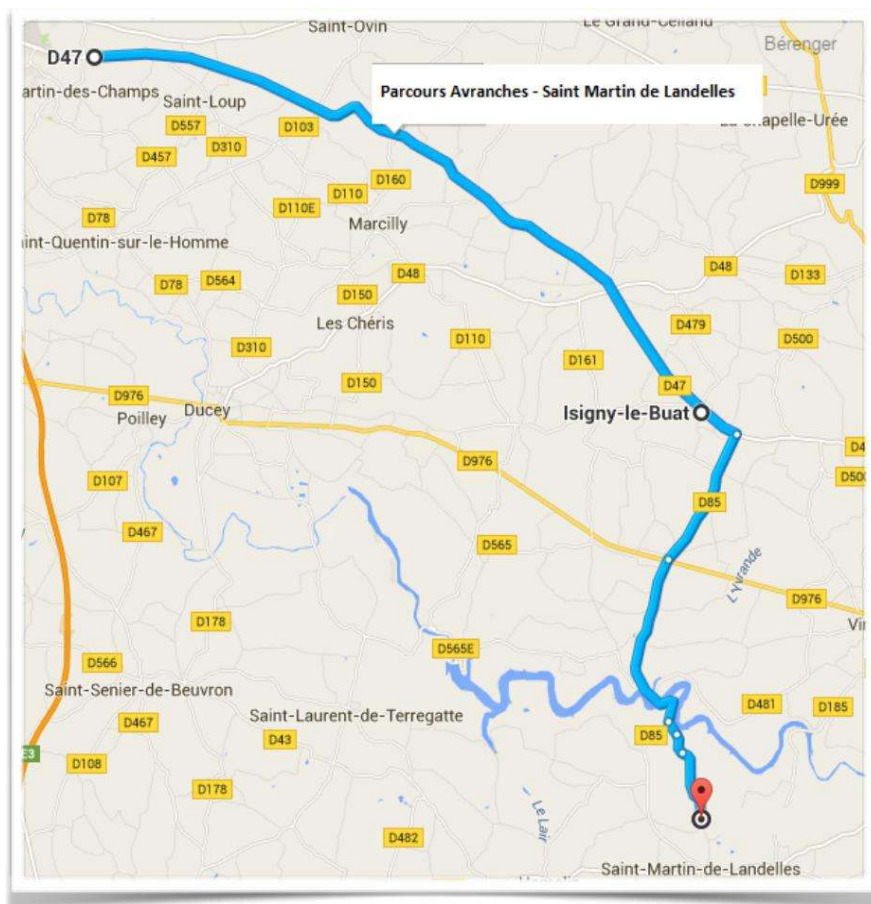
SORTIE D'AVRANCHES PAR LA D47



Vue aérienne du km 0

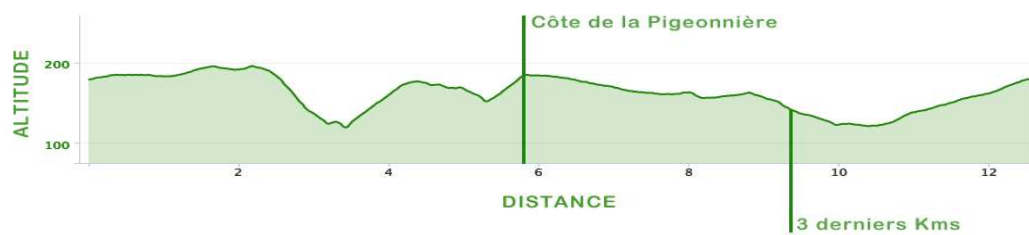
Parcours & Profil

AVRANCHES – SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES



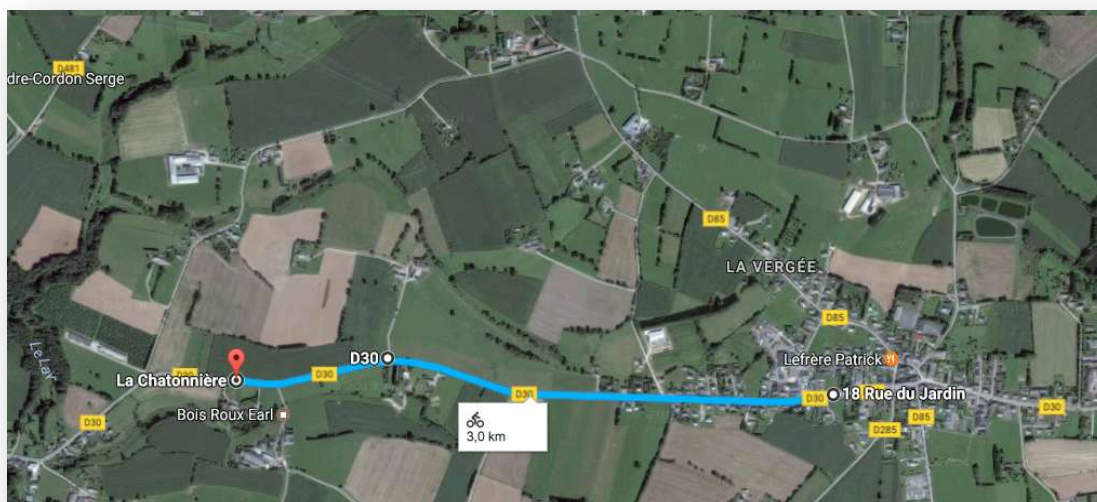
Circuit fermé & Profil

CIRCUIT FERME – SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES (11 tours)



Côte de la Pigeonnière (©Marie Vaning – LNC)

Les 3 derniers km



Ligne d'arrivée (©Marie Vaning – LNC)

Itinéraires & Horaires

A parcourir (kms)	Total (kms)	Point de passage		44km/h	42km/h	40km/h
	D 456		Départ fictif - Avranches -Place Carnot	12:00	12:00	12:00
168,9	km0	D47	D Départ réel - Avranches - Avenue des rochers	12:15	12:15	12:15
168,2	0,7	D47	Carrefour D47-D247			
154,8	14,1	D47	S Isigny le buât	12:34	12:35	12:36
149,9	19,0	D85	Les biards	12:41	12:42	12:44
147,9	21,0	D85	Carrefour D85- C5	12:44	12:45	12:47
145,5	23,4	C5	Entrée sur circuit final St Martin de Landelles	12:48	12:49	12:51
144,9	24,0	C5	Montée de la pigeonnière	12:48	12:50	12:52
142,8	26,1	D85	Carrefour D85-D481	12:50	12:52	12:54
142,5	26,4	D481	Carrefour D481-D481E2	12:51	12:53	12:55
141,9	27,0	D481E2	Carrefour D481E2-C201		12:55	
140,2	28,7	C201	Carrefour C201-D30	12:55	12:56	12:59
138,0	30,9	D30	1er Passage sur la ligne d'arrivée	12:57	12:59	13:01
132,2	36,7		G Pigeonnière	13:05	13:07	13:10
125,5	43,4	D30	2e passage Ligne d'arrivée	13:14	13:17	13:20
119,7	49,2		Pigeonnière	13:22	13:25	13:29
112,9	56,0	D30	S 3e passage Ligne d'arrivée	13:31	13:35	13:39
107,1	61,8		G Pigeonnière	13:39	13:43	13:48
100,4	68,5	D30	4e passage Ligne d'arrivée	13:48	13:53	13:58
94,6	74,3		Pigeonnière	13:56	14:01	14:06
87,8	81,1	D30	5e passage Ligne d'arrivée	14:06	14:11	14:17
82,0	86,9		Pigeonnière	14:13	14:19	14:25
75,3	93,6	D30	6e passage Ligne d'arrivée	14:23	14:29	14:35
69,5	99,4		Pigeonnière	14:31	14:37	14:44
62,7	106,2	D30	S 7e passage Ligne d'arrivée	14:40	14:47	14:54
56,9	112,0		G Pigeonnière	14:48	14:55	15:03
50,2	118,7	D30	8e passage Ligne d'arrivée	14:57	15:05	15:13
44,4	124,5		Pigeonnière	15:05	15:13	15:22
37,6	131,3	D30	9e passage Ligne d'arrivée	15:14	15:23	15:32
31,8	137,1		Pigeonnière	15:22	15:31	15:41
25,1	143,8	D30	10e passage Ligne d'arrivée	15:31	15:40	15:51
19,3	149,6		Pigeonnière	15:39	15:49	15:59
12,5	156,4	D30	11e passage Ligne d'arrivée	15:48	15:58	16:10
6,8	162,1		Pigeonnière	15:56	16:07	16:18
0,0	168,9	D 30	A ARRIVÉE	16:05	16:16	16:28

S Sprint
G Grimpeur

Opérations d'arrivée

12H57 – Premier passage ligne d'arrivée

16H05/16H16/16H28 – Arrivée de la course

- Interviews / Cérémonie protocolaire (zone podium arrivée) :
 - Le 1^{er} :
 - Le 2nd :
 - Le 3^{ème} :
 - Leader Coupe de France :
 - Meilleur Jeune :
 - Meilleur Grimpeur :
 - Meilleur Sprinter :
 - Podium Cadets :

16H00 – Vestiaire douche à disposition – salle Polyvalente

16H30 – Communication des classements officiels salle de presse (salle intergénérationnelle)



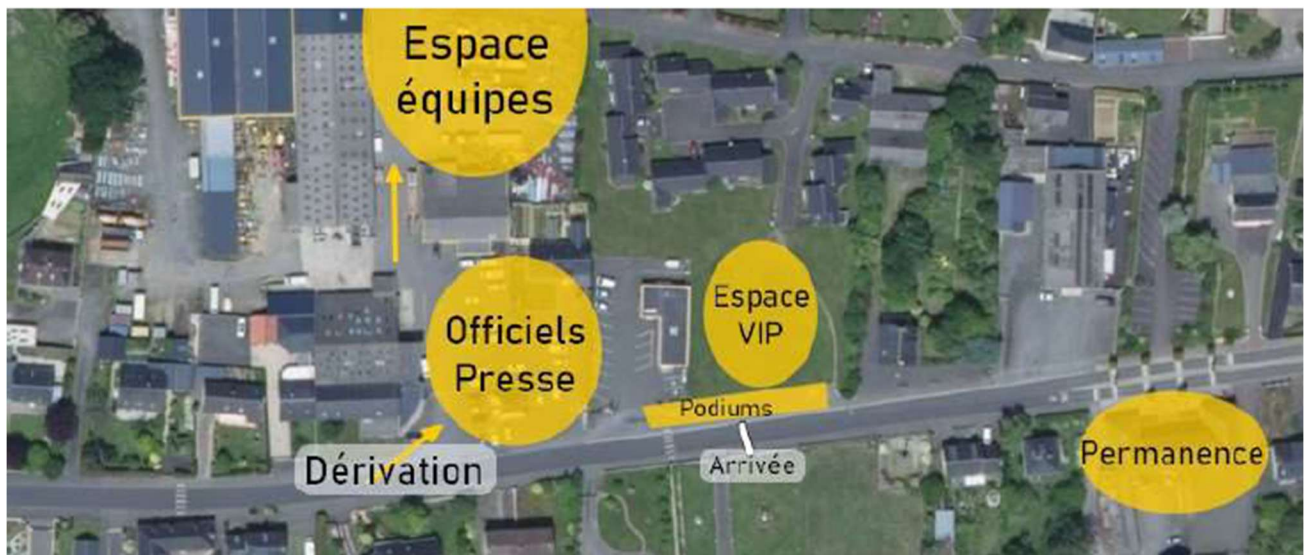
© Marie Vaning - LNC

Plan des installations d'arrivée

SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES

Contrôle antidopage : Salle intergénérationnelle

Salle de presse : Salle intergénérationnelle



Règlement POLYNORMANDE 2026

Article 1 : Organisation

La Polynormande est organisée par le Club Olympique Polynormande représenté par la Co-Présidente Jennifer GADBOIS qui assume toutes les responsabilités de l'épreuve.

Cette manifestation est organisée dans le respect de la réglementation de l'Union Cyclisme Internationale.

Elle se dispute le dimanche 16 août 2026.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories HOMME ELITES. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 1.1. Conformément à l'article 2.10.008 du règlement UCI, elle attribue les points suivants : 125-85-70-60-50-40-35-30-25-20-15-10-5 du 13^{ème} au 15^{ème} – 3 du 16^{ème} au 25^{ème} soit 25 coureurs classés, pour le classement UCI Continental Hommes Elite.

Article 3 : Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI WorldTeams (maximum 50%), UCI ProTeams, Equipes Continentales UCI, Equipes professionnelles cyclo-cross UCI, Equipes Nationales.

Conformément à l'article 2.2.003 bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 et de maximum 7 coureurs.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient, le samedi 15 août 2026 de 15H45 à 17H45, dans la salle de réunion de la salle Polyvalente à Saint Martin de Landelles.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 15H45 à 16H45 au même endroit que la permanence le samedi 15 août 2026.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 17H00 le samedi 15 août 2026 et aura lieu au même endroit que la permanence.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 16 août 2026 de 15h00 à 18h30 à la salle intergénérationnelle de Saint Martin de Landelles.

Article 5 : FDJ United Series

La Polynormande compte pour le label FDJ United Series 2026 et attribue les points suivants dans les différents classements, selon le règlement en vigueur

- Pour le challenge individuel, sont attribués :

70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés de chaque épreuve et 3 points sont accordés aux coureurs classés entre la 11^{ème} et la 20^{ème} place incluse.

- Pour le challenge équipe, sont attribués :

12 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 points respectivement aux 10 premiers groupes sportifs (classement basé sur le classement individuel des 3 premiers coureurs de chaque groupe sportif à l'arrivée)

- *Pour le challenge Jeunes U23, sont attribués :*
70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs nés après le 31 décembre 2003 classés (place réelle).

- *Pour le challenge des Sprinters, sont attribués :*
70 – 55 – 45 – 35 – 30 – 25 – 20 – 15 – 10 – 5 points respectivement aux 10 premiers coureurs classés

Article 6 : Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence « Radio-Tour » de 157.5750.

Article 7 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par MSO (Motards Sécurité Organisation) et L'ÉCHAPPÉE.

Le service est assuré au moyen de 3 voitures techniques et d'une moto technique de dépannage.

Article 8 : Ravitaillement

La zone de ravitaillement se situe sur le circuit final et s'étend sur 2 kms. Elle commence 900m avant la ligne d'arrivée et se termine 1,1 kms après cette ligne. Les ravitaillements seront effectués pied à terre par un maximum de trois membres de l'équipe titulaire d'une licence UCI à l'exclusion de toute autre personne. Le personnel effectuant le ravitaillement portera obligatoirement les vêtements de l'équipe permettant d'être identifié, et se tiendra au maximum à un mètre du bord de la chaussée. Le ravitaillement aura lieu sur le seul côté droit de la chaussée.

Conformément à l'article 2.3.025 du règlement UCI, une zone de déchets est matérialisée juste avant et juste après la zone de ravitaillement dans laquelle les coureurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets dans des conditions conformes au respect de l'environnement. L'organisateur s'assurera de la récupération des déchets et du nettoyage des différentes zones après le passage de la course.

Le ravitaillement est également autorisé depuis la voiture des équipes ou l'assistance neutre par musette ou bidon (article 2.3.025 bis)

Les ravitaillements sont autorisés à partir du 30ème kilomètre, soit après le 1er passage sur la ligne d'arrivée, et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée, soit avant la 11ème montée de la Pigeonnière (article 2.3.027 du règlement UCI).

Article 9 : Service Médical

Conformément aux articles 1.2.066, 1.2.067, 1.2.068 du règlement UCI, l'épreuve dispose d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, et comme prévu aux articles 1.1.006 et 1.1.022, les coureurs et accompagnateurs d'un groupe sportif doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également le rapatriement) qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course.

Article 10 : Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (article 2.3.039 du règlement UCI)

Article 11 : Classements – Bonifications

Les classements suivants seront établis :

- Classement du meilleur grimpeur : Un prix du meilleur grimpeur est disputé dans la Montée de la Pigeonnière sur la commune de Saint-Martin-de-Landelles aux 2ème, 4ème et 8ème passage. Chacune de ces montées attribue 5-3 et 1 points au 3 premiers classés à son sommet. Un classement général

est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 3 classements intermédiaires comptant pour le prix du meilleur grimpeur. Pour avoir droit aux prix de classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve. En cas d'ex-aequo, ce sont d'abord le nombre de 1ère place, etc. puis classement de l'épreuve. La dotation attribuée, pour le prix du meilleur grimpeur, est répartie sur le classement général final.

- Classement du meilleur sprinter : Un prix du meilleur sprinter est disputé sur 3 sprints, le 1er juste après le centre de secours d'Isigny-le-Buat, le second sur la ligne d'arrivée au 3ème passage et le dernier sur la ligne d'arrivée de Saint-Martin-de-Landelles au 7ème passage. Chacun de ces sprints attribue 5-3 et 1 points aux 3 premiers classés sur la ligne. Un classement général est établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 3 classements intermédiaires comptant pour le prix du meilleur sprinter.

Pour avoir droit au prix de classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve. En cas d'ex-aequo, ce sont d'abord le nombre de 1ère place, etc. puis classement de l'épreuve. La dotation attribuée, pour le prix du meilleur sprinter, est répartie sur le classement général.

- Classement individuel des Jeunes est réservé aux coureurs nés après le 31 décembre 2003.

Article 12 : Prix

Les prix suivants sont attribués :

- La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 14 520 € répartis entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Prix attribués au classement à l'arrivée	
1 ^{er} : 5785 €	11 ^{ème} : 150 €
2 ^{ème} : 2895 €	12 ^{ème} : 150 €
3 ^{ème} : 1445 €	13 ^{ème} : 150 €
4 ^{ème} : 715 €	14 ^{ème} : 150 €
5 ^{ème} : 580 €	15 ^{ème} : 150 €
6 ^{ème} : 435 €	16 ^{ème} : 150 €
7 ^{ème} : 435 €	17 ^{ème} : 150 €
8 ^{ème} : 290 €	18 ^{ème} : 150 €
9 ^{ème} : 290 €	19 ^{ème} : 150 €
10 ^{ème} : 150 €	20 ^{ème} : 150 €
Montant total des prix attribués au classement à l'arrivée : 14 520€	

- Prix du Meilleur Grimpeur :

Tableau des Prix	
Classement général final	- Au 1 ^{er} : 500 € - Au 2 ^{ème} : 300 € - Au 3 ^{ème} : 100€
Montant total du classement du Meilleur Grimpeur : 900 €	

- Classement des Points Chauds :

Tableau des Prix	
Classement général final	- Au 1 ^{er} : 500 € - Au 2 ^{ème} : 300 € - Au 3 ^{ème} : 100€
Montant total du classement du Meilleur Sprinter : 900 €	

- Classement individuel des jeunes :

Tableau des Prix	
Au premier coureur classé	200 €
Montant total du classement individuel des jeunes : 200 €	

Le total général des prix attribués à l'occasion de l'épreuve est de 16 520 €.

Article 13 : Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique.

Le contrôle antidopage a lieu à la salle intergénérationnelle.

Article 14 : Protocole

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition :

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Le leader du label FDJ United Series à l'issue de l'épreuve ou, en son absence, son directeur sportif
- Le lauréat du classement général du Meilleur Grimpeur
- Le lauréat du classement général du Meilleur Sprinter
- Le lauréat du classement général du Meilleur Jeune

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

Article 15 : Pénalités

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

Article 16

Le fait d'être engagé indique que chaque coureur ait pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Pour les cas non prévus dans ce règlement, il est fait appel aux règlements généraux de l'UCI et de la F.F.C

Article 17 : Dérivation

Pour tous les véhicules, à gauche, 100m avant la ligne d'arrivée.

Article 18 : Communication en course

Conformément à l'article 2.2.024, l'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance par ou avec les coureurs est autorisée.

Article 19 : Comportement des coureurs

Conformément à l'article 2.2.025, il est interdit aux coureurs de se débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements etc. en en dehors de la zone de déchets mise en place par l'organisateur.

Le coureur doit déposer ses déchets en toute sécurité exclusivement dans la zone de déchets mise en place par l'organisateur, en se rapprochant des bas-côtés de la chaussée. Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée même. Le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès des voitures des équipes ou de l'organisation ou auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement.

En cas de canicule, des mesures exceptionnelles peuvent être mises en place par le président du collège des commissaires en concertation avec l'organisateur. Toute autre situation exceptionnelle au cours de laquelle un coureur se débarrasserait d'un bidon est laissée à l'appréciation des commissaires.

Le port et l'usage d'objets en verre sont interdits